

# AMAVADA

## Formation civique et citoyenne

-

## Tronc commun

### Locaux :

#### JOUR 1 :

Une salle d'Agora  
Une salle d'Escape quizz  
Un endroit pour le repas  
Une salle d'atelier d'écriture

#### JOUR 2 :

Une salle de représentation  
Deux espaces de répétition  
Une salle pour un atelier d'écriture  
Un endroit pour le repas

### Personnel :

#### Jour 1

- 2 ou 3 bénévoles (issus du ÇA ou de confiance)
- Valéry
- Marine
- 1 repré DDCS

#### Jour 2 :

- Valéry
- NicoSo
- Yohann
- May-Lisa
- Cléa
- 1 repré DDCS

# JOUR 1

## **9h00 : salle d'Agora**

### **Accueil par des bénévoles d'Amavada**

- Distribution de café
- Présentation des gens présents
- Présentation de La Bibi, lieu associatif d'accueil de gens

## **9h30 : salle d'Escape quizz**

### **Niveau 1**

- Formation des groupes
- Remise des premiers kits de survie et briefing niveau 1

## **11h00 : Pause café**

## **11h15 : salle d'Agora**

### **Le Service civique (repré DDCS)**

- Statut, droits, obligations. Information Jeunesse : Le Service Volontaire Européen, l'Education Populaire

## **11h45 : salle d'Escape quizz**

### **Niveau 2**

- Remise des deuxièmes kits de survie et briefing niveau 2

## **13h00 : repas**

*Débriefing sauvage, questions-réponses impromptues...*

## **14h00 : salle d'Escape quizz**

### **Niveau 3**

- Remise des derniers kits de survie et briefing niveau 3

## **15h30 : pause café**

## **15h45 : salle d'Agora**

### **Niveau 4 : Restitution**

- Présentation par chaque groupe de l'association qu'ils ont créée, réponses aux demandes d'aides publiques, débats.

## **17H00 : fin de journée**

-----  
**Note** : pas de débriefings intermédiaires à l'Escape quizz, les pauses café et repas servent à ce qu'ils se fassent de manière informelle.

# JOUR 2

## **9h00 : salle de représentation**

### **Accueil par les artistes de l'équipe d'Amavada**

- Distribution de café
- Présentation des gens présents

## **9h30 : salle de représentation**

### **L'influence des spectateurs sur le spectacle**

- Saynète *Trifouillons la citoyenneté* jouée par les comédiens d'Amavada
- Échange questions-réponses sur les expériences des artistes et des jeunes en tant qu'artistes ou spectateurs
- Élargissement de la question acteur/spectateur au rôle du citoyen

## **10h30 : Pause café**

## **4 groupes pour 4 ateliers :**

### **10h45 : GROUPE 1 salle de répétition**

#### **Le citoyen spectateur (May-Lisa)**

- Création d'une petite saynète à base d'impros sur le thème : « Défendre des intérêts communs »  
*L'enjeu de l'individu dans le groupe, jusqu'où notre parole individuelle est-elle singulière : l'universalité/les sous-groupes (lobbies, assos de défenses de causes), le débat/l'action, les influenceurs/les militants.*

### **10h45 : GROUPE 2 salle de répétition**

#### **Le citoyen acteur (Cléa)**

- Création d'une petite saynète à base d'impros sur le thème : « Quels paroles s'envolent, quels écrits restent ? »  
*L'enjeu du temps, le discours politique : l'immédiateté de l'expression/la postérité, l'actualité/l'intemporalité de nos propos.*

### **10h45 : GROUPE 3 salle de représentation**

#### **Enchanter la citoyenneté (Va + Yo)**

- Apprentissage et mise en jeu d'une chanson.

### **10h45 : GROUPE 4 salle d'écriture**

#### **Atelier d'écriture**

Écriture poétique d'une liste à la Prévert sur le thème de l'État :

- qu'est-ce qu'on donne ?
- qu'est-ce qu'on reçoit ?

## **11h45 : On tourne !**

Changement vers un second atelier.

## **12h45 : repas**

*Débriefing sauvage, questions-réponses impromptues...*

## **14h00 : toutes les salles**

### **Répétitions, ultime préparation**

- Présentation à l'oral par les groupes de ce qu'ils ont fait en ateliers le matin, organisation d'un ordre de passage en fonction de ce qu'on veut faire vivre aux spectateurs
- Prépa costumes, accessoires
- Raccords répètes

## **15h30 : salle d'Agora**

### **Restitution**

- Spectacle avec présentation des créations de la journée par tous les petits groupes successifs (4 saynètes + 2 chansons).
- Public d'invités : adhérents, financeurs, partenariat avec d'autres asso's ou des lycéens.

## **17H00 : fin de journée**

\* pour les assos celles avec lesquelles on a déjà bossé et qui s'occupent de gens libres en journée : Advocacy, Centre socio PH par exemple ; pour le(s) lycée(s) à voir avec les profs qu'on connaît (à Malherbe Alice ou S. Lopital, au CLE, autres adhérents profs vénérables).

# L'Amavada Escape Quizz

## jeu citoyen

**Les joueurs, réunis par équipes, doivent créer une association loi 1901. Avec quelques contraintes qui sont autant de point d'appuis, ils ont la liberté et la responsabilité de se mettre d'accord pour monter ensemble l'association de leur choix.**

Ils disposeront d'une chemise dans laquelle ils viendront placer des fiches qu'ils devront compléter pour définir l'objet, le fonctionnement et les actions de leur association. Les fiches sont de trois couleurs, qui correspondent aux trois niveaux que les joueurs doivent franchir.

Pour finir un niveau de jeu et accéder au suivant, les joueurs doivent faire valider leurs fiches par un super-citoyen : Marianne chapeaute le premier niveau, le Préfet veille sur le second, l'Élu est le référent du troisième.

Dans chaque niveau, les joueurs peuvent demander des conseils à un agent au guichet de la « Préfectuure » (attention, certains conseils peuvent être de mauvais conseils). En cas d'absence d'un agent, ils sont invités par un panonceau à « taper 1 » sur les touches d'un antique téléphone.

Afin d'être lancés dans un niveau, les joueurs se verront remettre un kit de survie sur lequel sont résumées les notions principales qui y seront être abordées.

La remise des kits de survie est l'occasion d'un briefing oral des joueurs, axé sur les thématiques qu'ils vont rencontrer.

### **Les différents espaces**

La Bibi est présentée comme « Le grand Lababyrinthe » dans lequel trois espaces quizz sont aménagés, correspondant aux trois niveaux de jeu, dans lesquels sont disséminées les réponses aux questions que les joueurs seront amenés à se poser ou qui leurs seront posées sur les fiches.

Un espace fermé, genre grand placard dans lequel règne le plus grand capharnaüm possible, leur est accessible à tout moment. Il est baptisé « Internet ». À l'intérieur de ce bazar se trouvent des documents avec des réponses, des tutos sur la création d'une association, et nombre d'aides pour les joueurs qui devront pour bénéficier de leur service... les trouver au milieu de tout un fatras de papiers et d'images où se trouvent pêle-mêle du sport, du sexe, des chats, des recettes de cuisine, de la musique, du cinéma, et de tout sur tous les sujets.

## **La chemise associative**

Chaque équipe se voit remettre en début de partie une chemise.

- Sur le devant, un espace pour écrire le nom de son association
- Sur le devant, un espace pour dessiner le logo de l'association
- Au dos de la chemise le récapitulatif des notions abordées au cours du jeu
- Dans la chemise : rien au début, mais les fiches thématiques viendront s'y ranger.

## **Les fiches thématiques**

- Trois couleurs, une par niveau
- Sur chaque fiche des questions, des énigmes, des textes à trous, qui sont autant de guides pour la constitution d'une association.

## **Les Espaces Quizz**

Les Espaces Quizz sont des lieux labyrinthiques, dans lequel on trouve :

- Des objets sur ou dans lesquels sont disséminés des réponses : il peut y avoir une « chemise des statuts » avec différents modèles de statuts associatifs, et une « chemise des statue » avec différentes images de statues. Bref, des trucs utiles et des conneries.
- Des stands thématiques (tableau, bureau par exemple) où fouiller pour trouver les réponses aux questions et remplir les fiches.
- Chaque espace quizz dispose d'un guichet de la Préfectuure, derrière lequel se tient un agent... ou pas, en fonction d'une grille horaire incompréhensible. L'Agent de la Préfectuure, quand il est là, répond aux questions des joueurs. Ses réponses ne sont pas toujours avisées. Les joueurs peuvent être amenés à faire la queue devant le guichet de la Préfectuure.
- *Option : pour renforcer l'aspect escape-game du jeu, les espace quizz peuvent comporter une « Porte de la liberté », fermée par un cadenas à code, qui s'ouvre par exemple en remettant dans l'ordre des numéros tamponnés sur les fiches validées à la Préfectuure.*

Chaque Espace quizz est placé sous la tutelle d'un Super-citoyen : selon les niveaux, Marianne, le Préfet, l'Élu.

## **La Roue de la fortune**

Comme son nom l'indique, elle détermine les sommes dont peuvent bénéficier les équipes plusieurs fois dans le jeu. La roue est découpée en quartier, qui correspondent à plusieurs possibilités financières qui vont de « un généreux donateur veut encourager votre idée et vous donne 1 000 haricots » à « cambriolage : un adhérent indélicat a pioché dans la caisse et a pris 200 haricots » en passant par « inondation dans votre local, 50 haricots de travaux » et autres événements bénéfiques ou handicapants. La monnaie utilisée est baptisée haricots, mais elle peut être matérialisée par des billets de jeu, type *Monopoly* ou *La Bonne paye*, ou faits maison.

### **Le kit de survie citoyen**

C'est un sac quelconque dans lequel sont rassemblés des objets hétéroclites sur lesquels on a trouvé le moyen de glisser des indices aidant à répondre aux questions, par exemple :

- faux carambar où l'indice se trouve à la place de la blague
- plan trafiqué avec un indice en légende
- un paquet sur lequel l'indice se trouve écrit en minuscule avec les éléments de composition du produit
- autres idées poileboines à inventer...

### **Les Trois niveaux**

Chaque niveau porte sur une thématique différente :

- Le premier sur l'objet de l'association et sa définition
- Le second sur l'organisation de son fonctionnement
- Le troisième sur l'organisation d'une première manifestation.

À l'issue du troisième niveau, les joueurs doivent formuler auprès de l'Élu une demande d'aide publique (subvention, prêt de salle, de matériel, etc) en vue de l'organisation de leur manifestation.

### **Fin du jeu**

Quand les équipes ont achevé leur parcours dans les trois niveaux, les joueurs sont rassemblés. Ils présentent tous leur association, l'événement qu'ils cherchent à mettre en place et la demande qu'ils ont faite à l'Élu à la fin du 3<sup>ème</sup> niveau.

L'Élu donne ses réponses aux demandes qui lui ont été faites, lesquelles peuvent évidemment être l'objet de débats (auxquels participent les joueurs, ainsi que Marianne et le Préfet) et d'échanges d'arguments.

# Déroulement de la partie :

## PRÉAMBULE :

1. Les joueurs sont rassemblés.
2. Les équipes sont constituées par tirage au sort.

\*

## NIVEAU 1 : Tu veux faire quelque chose ?

*Briefing oral : La liberté d'association, la loi 1901.*

1. Les équipes sont conduites dans l'espace quizz niveau 1
2. Chaque équipe passe à la Roue de la fortune, qui détermine de quelle somme les joueurs disposent au début du jeu.
3. La première tâche de chacun est de trouver l'objet de l'association : il faut trouver véritablement un objet (un ballon, un puzzle d'un tableau de Renoir, un animal en peluche, par exemple). Sur chaque objet est inscrit une mission : l'équipe doit créer un projet d'association inspirée par cet objet, et le faire valider par Marianne. Après validation, cette dernière les envoie au guichet de la Préfectuure, où on leur remet leur chemise associative vide. On leur explique qu'ils doivent trouver dans l'espace quizz 3 fiches de premier niveau à ramener remplies.
4. Les joueurs cherchent les 3 fiches différentes, lesquelles portent :
  - une sur l'objet de l'association à décrire
  - une sur le public qu'elle souhaite toucher
  - une sur les objectifs qu'elle se donne
5. Des objets qui zonent qui peuvent être ramenés au guichet de la Préfectuure, en échange d'informations.
6. Les équipes ne peuvent sortir du niveau 1 qu'après être passées à nouveau par la Préfectuure, avoir fait tamponner leur 3 fiches et avoir réglé quarante-quatre haricots.
7. Les équipes passent à nouveau par la Roue de la fortune.

\*

## **NIVEAU 2 : Tu t'organises**

*Briefing oral : les ressources, financement, bénévolat.*

1. Trouver une feuille de statuts associatifs. Il y a plusieurs modèles de feuilles selon les modes de gouvernance, les feuilles sont à trous : les joueurs doivent en choisir un et le compléter. Les feuilles de statuts doivent être déposées au guichet de la Préfectuure. Le dépôt de statuts à la Préfectuure coûte 44 haricots.
2. Fabriquer un règlement intérieur : plusieurs boîtes, valises et autres contenants marqués « Règlement intérieur » sont disséminés dans l'espace quizz. Les joueurs peuvent y prendre des phrases déjà faites prêtes et rédiger leur Règlement en les assemblant. Ce ne le sera pas précisé, mais les joueurs peuvent évidemment ajouter des phrases de leur cru.
3. Trouver les modalités de réunion :
  - Cachés dans l'espace quizz, plusieurs objets représentent différents locaux associatifs possibles : local municipal, salle prêtée par une MJC, pas de porte loué, garage de ta grand-mère, aucun>démerde-toi, etc. Il n'y aura qu'un objet par équipe : les plus rapides auront les meilleurs endroits, ou le choix qui correspond le mieux à leur association.
  - Les joueurs devront fixer la date de leur assemblée générale annuelle, des réunions de C.A., etc.
  - Si leurs choix ne correspondent pas aux statuts qu'ils ont déposés à la Préfectuure, évidemment ils doivent revoir leur copie. Chaque modification aux statuts coûte 31 haricots.
4. Chaque équipe doit définir les moyens de son association : campagne d'adhésion, recherche de dons.
5. Chaque équipe passe par La Roue de la fortune.

\*

## **NIVEAU 3 : Tu agis**

*Briefing oral : les règles d'organisation d'un événement : sécurité, budget.*

1. Trouver une feuille événement cachée dans l'espace quizz. Il y a plusieurs sortes de feuille événement, l'équipe peut chercher jusqu'à en avoir trouvé une qui correspond à son projet associatif. Les événements peuvent être : soirée Poulet vallée d'Auge, kermesse, soirée de concerts, réunion d'information, manifestation, et autres idées. Cela ne sera pas précisé au préalable... mais les joueurs qui, s'inspirant d'une feuille événement, inventeront une manifestation originale pas prévue sur une feuille recevront un bonus.

2. Les équipes doivent trouver le moyen de communiquer sur leur événement : sur un tableau sont affichés différents moyens de communication, espace publicitaire à acheter, mailing, bouche à oreille, impression d'affiches, etc, auxquels correspondent des prix. Les équipes se saisissent de différents moyens de communication, en fonction de leur budget... et des disponibilités car il n'y a pas de tout pour tout le monde.
3. Décrire le lieu de leur manifestation sur une feuille à trous.
4. Les joueurs doivent trouver un objet dans l'Espace quizz. Il sera écrit dessus qu'en échange de cet objet, l'Élu leur remettra une feuille de budget type, qu'ils devront remplir pour arriver à produire un budget équilibré pour leur événement.
5. L'ensemble de ces documents constituera le dossier de demande d'aide publique, qu'ils devront en fin de manche déposer auprès de l'Élu. Les demandes peuvent porter sur des haricots, du prêt de matériel ou de la mise à disposition d'espace.

\*

#### **NIVEAU 4 : Bilan**

1. Les équipes sont toutes réunies. Elles présentent chacune leur tour leur association, son mode de fonctionnement et l'événement qu'elles veulent créer.
2. L'Élu donne sa réponse aux demandes qui lui a été faites. Les réponses de l'Élu peuvent être discutées par les joueurs.
3. L'Élu attribue des haricots à l'équipe, qui viennent s'ajouter aux haricots restant à chacun.
4. Quand tous les projets ont été examinés, chaque équipe passe une dernière fois à la Roue de la fortune selon une nouvelle modalité. Celle-ci décide cette fois de la réussite ou non de la manifestation organisée par chaque association. De ce fait, l'équipe qui était en tête à la fin du jeu (haricots restants + haricots attribués par l'Élu) peut tout perdre, et vice versa.

# ESCAPE QUIZZ

## Textes de briefings

### **ACCUEIL : LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION**

*1870 mots pour environ 12 minutes de lecture orale.*

En temps normal, hors état d'urgence pour cause de pandémie, dans le cadre des limites posées par les lois, les citoyens de la République française sont libres de circuler et de se rencontrer comme ils l'entendent. Ils sont également libres, quand ils se réunissent, de coopérer dans un but commun. Ainsi rien n'est besoin d'autre pour fonder une association que deux potes qui décident de faire quelque chose ensemble !

Avant de préciser comment et pourquoi faire, rappelons-nous que la liberté d'association a été proclamée par la Déclaration universelle des droits de l'Homme dans son texte de 1948, puis par la Convention européenne des droits de l'Homme lors de sa création en 1950. En France, elle est même constitutionnelle, suite au décret du Conseil du même nom édicté le 16 juillet 1971 qui lui donne le statut de « Principe fondamental reconnu par les lois de la République ».

Quelques précisions universelles ont encore été apportées pour définir la liberté d'association : en 1990 la Convention internationale des droits de l'enfant a consacré la liberté d'association pour les mineurs, et en 1999 la Cour européenne des droits de l'Homme a entériné le fait que toute adhésion associative « obligatoire » est contraire à la Convention européenne des droits de l'Homme.

La liberté d'adhésion comprend donc aussi la liberté de ne pas adhérer. Les limites de la liberté d'association sont uniquement les lois. Ses seules restrictions sont donc en France celles qui consistent à « garantir la sécurité nationale, la forme républicaine du Gouvernement, l'intégrité territoriale de la Nation, la sûreté publique, la défense de l'ordre, la prévention du crime, la protection de la santé et de la réputation d'autrui ».

Pour le reste, on fait absolument ce qu'on veut !

On fait ce qu'on veut mais pas tout à fait n'importe comment. Pour accéder à un grand nombre de possibilités d'agir que ne permet pas le statut de simple citoyen, également appelé personne physique, il est possible pour ceux qui s'associent de créer une entité nouvelle dédiée à leur but commun, qui sera alors baptisée « personne morale »... Le terme est ici utilisé non pas dans le sens qu'elle en suit une définie, de morale, mais bien que l'entité en question n'est pas incarnée dans un corps, mais dans une idée partagée, un projet.

Les entreprises, sociétés, fondations, clubs, et toutes les sortes d'initiatives privées, sont ainsi désignées par le même nom de « personne morale ». L'association est une d'entre elles, avec ses propres règles, et son cadre légal a été défini en 1901 par une loi spécifique. On a tendance à oublier parce que c'est parti loin... mais il n'est pas inutile de se rappeler de temps en temps qu'avant cette fameuse loi de 1901, la précédente qui

avait cours datait de 1810, à l'époque de Napoléon 1<sup>er</sup>, et disait qu'aucune association de plus de vingt personnes ne pouvait se former sans l'agrément du Gouvernement. Il n'est pas inutile de se remettre en mémoire le fait que pendant tout le XIX<sup>ème</sup> siècle, et on peut le dire la majeure partie de l'Histoire de France, les associations populaires ont été l'objet de dures répressions par les régimes qui se sont succédés.

Revenons en 1901. Le premier principe de la loi sur les associations est donc de préciser que les français n'ont pas besoin d'autorisation pour se réunir et s'associer, seul le consentement individuel compte.

Second principe... il faut être deux. Forcément si on est seul on ne peut pas s'associer. Mais deux ça suffit ! Et on n'est absolument pas obligé de passer par la case de création d'une entité juridique, avec dépôt de statuts en préfecture, déclaration d'un bureau, etc. La loi de 1901 prévoit un statut légal pour les associations non-déclarées, qui sont appelées « associations de fait », pour lesquelles seule la volonté de ses membres d'agir ensemble suffit et absolument rien d'autre ne peut leur être imposé (en dehors des lois qui s'appliquent à tous, je le répète, mais c'est quand même une contrainte pas négligeable).

On n'est ainsi absolument pas obligé de faire rentrer son association dans le cadre légal... toutefois, dans cette optique, on se prive des droits et des possibilités qu'accorde la loi aux associations déclarées : obtenir des subventions, organiser des manifestations publiques, passer des accords par contrat, vendre des objets et services, par exemple.

Aujourd'hui, pour créer une association selon le cadre de la loi 1901 qui est toujours en vigueur, il n'y a que deux conditions, pas plus, pas moins : premièrement comme on vient de le voir il faut être minimum deux. Rassurez-vous on peut être plus (certaines associations ont des milliers de membres), ensuite il faut que l'objectif de la réunion de ces personnes soit un but non-lucratif.

Qu'est-ce que ça veut dire « association à but non lucratif » ? Ça veut dire qu'on ne peut pas gagner d'argent. Ok mais comment on fait alors ? Posons la question à l'envers et voyons plutôt ce que ça ne veut pas dire : ça ne veut pas dire qu'une association ne peut pas exercer une activité commerciale, vendre des objets ou des services, ça ne veut pas dire qu'elle ne peut pas prendre de statut d'employeur, embaucher et rémunérer des personnes pour le travail utile au but qu'elle s'est donné. Tout cela est absolument possible. L'argent n'est pas sale, pas interdit, il est même très utile.

Avoir un but non-lucratif veut dire qu'une association ne peut pas générer de richesses pour le bénéfice de ses membres, que l'argent généré par ses activités ne peut pas être reversé aux personnes physiques qui la composent, contrairement aux entreprises par exemple, ou aux coopératives. Une association a absolument le droit de vendre de choses, elle peut même générer des bénéfices... Simplement ces bénéfices, s'il y en a, doivent être réinvestis dans son fonctionnement, servir au but que l'association s'est donné, et pas enrichir ses adhérents à titre privé.

Être deux et réunis dans un but non-lucratif, c'est tout ce que dit la loi 1901. Le cadre légal est donc extrêmement léger, puisqu'il n'y a que ces deux conditions à remplir. Cela laisse un champ de liberté immense. Bien sûr, pour que l'existence d'une association soit reconnue, et que la personne morale constituée par la réunion des

individus puisse être vraiment active, il faut quand même passer par quelques cases administratives :

Il faut pour ça s'adresser à l'État : rassurez-vous on n'écrit pas au Président de la République pour l'avertir qu'on crée une asso qui va lutter contre la sale habitude des gens de se curer le nez au volant. On passe par le représentant local de l'État, le Préfet, et par ses services à la Préfecture.

Dans cette démarche, on a deux obligations : la première est de désigner un représentant légal, qui assumera juridiquement les actions menées collectivement au sein de l'association. Le plus souvent, ce rôle revient à une personne physique désignée par le rôle de présidente ou président. C'est le plus courant, ce n'est pourtant absolument pas obligatoire : la loi ne définit pas du tout comment doivent être les instances dirigeantes des associations, qui ont toute liberté de s'organiser comme elles le veulent.

La seconde chose qu'on doit déclarer, c'est cette organisation que les membres fondateurs de l'association mettent en place, qu'on appelle « les statuts » : ce sont les lois internes que les membres s'imposent entre eux. Tant que cela ne va pas contre les lois de la République je le rappelle, on peut y mettre absolument ce que l'on veut. Un conseil au passage : faire ce qu'on veut ne veut pas dire faire n'importe quoi : écrire des statuts trop précis, c'est souvent un piège dans lequel on s'enferme soi-même, parce qu'une fois qu'on a édicté ses propres lois... on est obligés de s'y tenir évidemment !

La première chose à faire est donc de décider du fonctionnement global et du mode de gouvernance de l'association, de décider de la façon dont se prennent les décisions et de qui a le pouvoir de la représenter auprès des tiers (c'est-à-dire auprès de tout le monde à l'extérieur de l'asso).

Ce pouvoir, c'est celui du fameux représentant légal. Pour une personne morale, ce représentant peut tout à fait se composer de plusieurs personnes physiques, par exemple un Conseil d'administration dont tous les membres sont égaux et représentent l'association auprès des tiers. On parle dans ce cas d'un mode de gouvernance horizontale, des membres étant posés à égalité sur l'échelle du pouvoir, par opposition à la gouvernance verticale, celle dont on a le plus l'habitude, en forme de pyramide où ceux qui sont au-dessus décident pour ceux du dessous, avec au final une seule personne tout en haut, assise au moins pour un moment sur un fauteuil de pouvoir et de responsabilité très conséquent.

Rappelons-nous bien ça : chaque groupe créant une association est libre de mettre en place le mode de gouvernance qui lui convient, qui lui paraît le plus approprié

Donc, on dépose des statuts en Préfecture, décrivant le mode de gouvernance et de fonctionnement qu'on s'est donné, on désigne le ou les représentants légaux, et puis hop c'est bon, on a créé une association ! Oui mais non... pas tout à fait, il reste un point, le plus important... non pas que je l'ai oublié mais parce que je l'ai gardé pour la fin.

Pour créer une association, il faut bien sûr que les statuts annoncent dans quel but est créée cette l'association : c'est ce qu'on appelle son objet.

L'objet d'une l'association, c'est un espace de liberté. Rappelez-vous ce que je disais au début : tout le monde a le droit de se réunir, on fait ce qu'on veut dans la limite de la loi gnagnagna... L'objet d'une association peut ainsi être quelque chose de très important, sauver des vies humaines, sauver la planète, et autres grandes causes. Certaines associations peuvent même être reconnues « d'utilité publique » par décision du Conseil d'État. L'objet d'une asso peut aussi être quelque chose de très insignifiant, comme par exemple... jouer aux cartes : le cadre associatif existe aussi pour donner une

réalité, un cadre légal, au fait que plusieurs personnes mettent des sous en commun pour acheter un jeu qui, payé par l'association, appartiendra à celle-ci, donc à l'ensemble de ses membres, et pas à l'un d'entre qui peut se barrer avec.

En conclusion, la liberté d'association c'est avoir le droit d'exercer sa liberté d'agir ensemble, et franchement c'est génial. Quelques exemples m'émeuvent : il existe vraiment pour de vrai avec dépôt en préfecture une association dont l'objet est de préparer ses membres à survivre en cas d'attaque zombies, une association dont les membres s'adonnent au repassage en milieu hostile, une association des sumos de moins de 89 kilos, une association de collectionneurs de cheveux, une association pour la promotion et le développement du gant de toilette.

Il y a aujourd'hui dans notre France actuelle qui compte 67 millions d'habitants presque 1,5 millions d'associations actives. Il s'en crée environ 70 000 par an. Près de deux millions de personnes ont une association pour employeur : ça fait 1 salarié sur 15 en tout, 1 sur 10 dans le secteur privé. 12,5 millions de français sont bénévoles et donnent du temps à des associations : 1 personne sur 3 chez les plus de 16 ans !

Autant dire que les associations occupent une grande place dans notre vie et qu'elles sont ô combien importantes : pour tout ce qu'elles permettent de faire, et pour ce qu'elle représente comme symboles de liberté et d'envie de faire des choses ensemble, de coopérer pour autre chose que le profit personnel.

## **NIVEAU 2 : LES RESSOURCES D'UNE ASSOCIATION**

*635 mots pour environ 4 minutes de lecture orale.*

Comment faire marcher une association ? C'est une grande question mes chers administrés !

Maintenant que vous avez déterminé l'objet de votre association et déposé ses statuts, il est temps de passer à l'action. Ce n'est pas le tout d'avoir des idées il faut leur donner une existence réelle. Et pour agir, il vous faut des moyens, même modestes. Alors, quelles sont les ressources dont vous pouvez disposer ?

Une association peut rassembler de l'argent de plusieurs façons : la base en général, c'est fixer un prix pour les adhésions, imposer une participation des membres au projet collectif. Si vous n'avez pas besoin de grand-chose ça peut suffire. Il y a d'autres moyens. Une association peut gagner de l'argent en vendant des objets et des services : un marché de Noël, une tombola, une soirée couscous, ça fait rentrer des sous... mais on peut aller plus loin. Rien n'empêche une association de concurrencer les entreprises en produisant des marchandises et en les vendant, ou en rendant des services payants à la population. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas de but lucratif qu'on ne peut pas faire de bénéfique comme on vous l'a dit tout à l'heure. C'est ce que vous faites des bénéfices qui compte.

Évidemment, cela va sans dire, si on va sur le terrain des entreprises, on joue avec les mêmes règles qu'elles : on paye ses fournisseurs, on salarie selon le code du travail, on paye des impôts sur l'argent gagné. On suit la loi, tout simplement.

Il y a une autre possibilité pour une association d'avoir de l'argent : demander une subvention. C'est quoi une subvention exactement ? C'est une somme accordée par une collectivité locale, ville, département, région, état ; ou par une société privée, quelques entreprises le font, les fondations... ou d'autres associations dont l'objet est d'aider des initiatives dans certains domaines d'activité.

Chaque entité qui délivre une subvention décide de ses propres règles d'attribution. Il n'y a pas de mystère, le principe consiste à expliquer qui on est, pourquoi on demande de l'argent et ce qu'on compte en faire si on obtient tout ou partie de la somme demandée. Tout le reste est question de présentation et de détails : certaines subventions demandent de remplir des dossiers extrêmement complexes, selon une règle qui veut qu'en général plus la somme demandée est importante plus il vous sera demandé d'informations.

Petit rappel indispensable : toute association ayant reçu une subvention est redevable du rendu d'un bilan à celui qui la lui a accordée. Il faut être capable de prouver qu'on a bien dépensé l'argent dans le but et selon les règles annoncées. Cette obligation est d'autant plus forte quand on obtient une subvention d'une collectivité : une subvention publique, c'est l'argent des contribuables, celui des impôts. S'il est détourné, c'est le citoyen qu'on abuse... Attention donc de ne pas vous escroquer vous-même !

Une autre ressource importante du monde associatif est le bénévolat. Y'a pas que l'argent dans la vie ! Une association a le droit de recevoir le soutien gratuit de toute personne qui croit dans l'objectif qu'elle défend. L'association est un espace de liberté comme on vous l'a dit tout à l'heure. J'attire quand même votre attention sur une chose, une seule, concernant le bénévolat : sa limite est posée par le droit du travail. Un bénévole ne travaille pas ! Jamais ! Il est là de son plein gré, parce qu'il croit au projet de l'association ou parce qu'il vous aime bien. C'est pour cela que, contrairement à un salarié, il a le droit de ne pas venir, d'être en retard, de partir quand il veut, et il a parfaitement le droit de ne pas obéir aux consignes qui lui sont données. Les bénévoles, il ne faut pas leur donner des ordres, il faut les convaincre !

### **NIVEAU 3 : RÈGLES ÉLÉMENTAIRES D'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT PUBLIC**

*657 mots pour environ 4 minutes de lecture orale.*

Chers jeunes, gens de chez moi... Vous avez su faire preuve d'initiative et je vous en félicite. Vous vous apprêtez à franchir un nouveau pas, à aller encore plus loin dans votre engagement public, c'est admirable. Vos convictions vous portent, vous avez rendu votre fougue profitable, et les représentants élus de la Nation tel que moi ne peuvent que chaleureusement vous féliciter. Il me revient toutefois en tant qu'élu de vous rappeler les grandes règles qui régissent l'organisation d'un événement public. Je le fais avec la bienveillance d'un père mes chers jeunes... car nul n'est censé ignorer la loi mais un petit rappel des grandes lignes ne vous fera pas de mal.

Il y a deux grandes lignes, c'est facile, puis une quantité impressionnante de petites lignes que j'esquisserai à peine pour ne pas vous décourager avant que vous ayez commencé.

La première grande ligne que vous devez avoir à l'esprit c'est l'ordre public ! Vous devrez prévenir le Maire de la commune où aura lieu votre manifestation, qui jugera le cas échéant du trouble potentiel qu'elle peut entraîner, et des éventuelles mesures à prendre. Si elle se tient dans un lieu privé, votre local ou une salle louée par exemple, un courrier d'information suffira. Si elle se tient dans un lieu ou sur la voie publique, vous devrez envoyer au plus tard trois jours avant l'événement une déclaration qui rassemble les informations concernant l'organisateur, votre association donc, et les conditions de l'événement : objet, lieu, date, nombre de participants et description des dispositifs de sécurité mis en place. À titre indicatif, sachez qu'organiser un événement dans un lieu public sans autorisation, sur la foi d'une demande incomplète, ou mensongère, peut entraîner une peine allant jusqu'à 6 mois de prison et 7 500 € d'amende. Si la manifestation que vous organisez prévoit le rassemblement de plus de 5 000 personnes, la déclaration préalable est obligatoire quel que soit le lieu, et le Maire de la commune concernée en avertira le Préfet, qui jugera avec lui des éventuelles mesures à prendre.

La deuxième grande ligne qui doit guider chacun de vos préparatifs est la sécurité. Quel que soit le lieu où se déroule votre événement, la responsabilité du public reste à la charge de l'organisateur : vous ! La vie des gens que vous invitez repose sur vos épaules, organiser un événement c'est prendre une responsabilité importante ! Il vous revient de faire respecter par vos adhérents, vos bénévoles, vos salariés et votre public les règles de sécurité. Je ne vais pas énumérer ici ces règles, puisqu'elles sont légion et qu'elles dépendent de la nature même de l'événement et du lieu où il se déroule. Toutefois je ne vous laisserai pas vous lancer sans vous avoir rappelé les principes qui régissent la question de la sécurité : prévenir les incidents et sécuriser le public, cela se fait en agissant avec intelligence. Anticipez, évaluez les risques, analysez-les, préparez les lieux et préparez-vous, enfin conduisez votre événement sans relâcher votre vigilance, et normalement tout devrait bien se passer.

Je vous livre enfin une information complémentaire : si vous persistez à vouloir organiser des événements dans vos locaux, vous pouvez demander à leur obtenir leur classement E.R.P., Établissement recevant du public. Pour cela, vous devrez remplir de nombreuses obligations et vous conformer à de nombreuses règles, mettre en place des dispositifs coûteux... Vos locaux seront visités par une Commission de sécurité rassemblant un représentant de la Mairie, de la Police, des pompiers et des associations d'handicapés ; laquelle commission reviendra régulièrement vérifier que vous respectez la configuration validée. C'est fastidieux, onéreux... toutefois au cas où votre association deviendrait un organisateur régulier, cela pourra vous éviter de faire une déclaration préalable pour chaque événement.

Voilà mes chers jeunes, ces précautions basiques étant rappelées, je vous laisse m'applaudir, et bien sûr organiser de nombreux événements pour le public, mes administrés, mes électeurs, que je vous aiderai à bien accueillir car j'espère être réélu.

## Trifouillons le civisme & la citoyenneté

**Tous les trois :** Trifouillons trifouillons dondaine trifouillons trifouillons dondaaaaaa.  
Trifouillons aujourd'hui le civisme et la citoyenneté. Oui, secouons ces questions comme des philosophes mordorés lancés dans une dialectique hirsute !

**L'incrédule :** J'incarnerai le scepticisme !

**L'activiste :** Moi le militantisme !

**L'égoïste :** Et moi l'individualisme !

**L'incrédule et l'activiste :** (*ensemble, à l'égoïste*) Salaud !

**L'égoïste :** Eh attendez, on n'a pas encore commencé !

**L'activiste :** C'est juste.

**L'incrédule :** Excuse-nous.

**Tous les trois :** Allons-y : Trifouillons dondaine, trifouillons dondon, trifouillons trifouillons trifouillons !

*Se séparant.*

**L'activiste :** Qu'on me parle encore une fois du civisme et je fais un malheur !

**L'incrédule :** Que t'arrive-t-il pour être ainsi hérissé contre le sens des devoirs collectifs au sein d'une société d'individus ?

**L'égoïste :** Mais oui enfin ?! Est-ce de façon de vagir ainsi ? Tu vitupères sur le civisme et tu ne respectes pas nos oreilles !

**L'activiste :** Ne me piétinez pas les bouglanines, je suis assez en pétard comme ça !

**L'incrédule :** Alors soulage-toi, dis-nous ce qui provoque ta furie.

**L'activiste :** Voilà. J'étais tranquillement installé dans le fauteuil molletonné de mon cinéma favori, quand la personne qui me jouxtait par la droite...

**L'incrédule et l'égoïste :** Plaît-il ?

**L'activiste :** Le blaireau qu'était assis à côté.

**L'incrédule et l'égoïste :** Ah, ok.

**L'activiste :** Cette personne, au moment le plus palpitant, alors que les protagonistes allaient enfin s'embrasser en plein accident de voiture, a eu le toupet d'extraire son téléphone de sa poche et de converser par SMS.

**L'incrédule et l'égoïste :** (*après un temps*) Eh ben quoi ?

**L'activiste :** Non mais vous vous rendez compte ?!

**L'incrédule et l'égoïste :** Non.

**L'égoïste :** Qu'est-ce qu'il y a d'incivique là-dedans ?

**L'activiste :** Enfin c'est évident !

**L'incrédule et l'égoïste :** Non.

**L'activiste :** Enfin ça crève les yeux !

**L'incrédule et l'égoïste :** Aïe ! Putain pas les yeux quoi ! Ça fait hyper mal !

**L'activiste :** Je suis concentré sur un film captivant, nous sommes au climax de l'émotion, il va y avoir galoche en plein tonneau... et voilà qu'un quidam perce la bulle miraculeuse dans laquelle je m'étais épanoui ! Tout ça pour jeter un œil à un message dont il se contrefout et répondre « LOL PTDR ».

**L'égoïste :** Tu as raison, c'est affreux.

**L'incrédule :** Mais quel rapport entre ce chieur et le civisme ?

**L'activiste :** C'est un manque de respect flagrant ! Pour moi... pour les autres spectateurs, mais aussi pour les centaines de personnes qui se sont crevés le bibochard afin de nous procurer des émotions !

**L'égoïste :** C'est pas une question de civisme. Chacun fait ce qu'il veut.

**L'activiste :** Détrompe-toi ! Il y a dans notre société une convention tacite qui veut qu'au ciné on ne soit pas emmerdés. On tolère quelques quintes de toux, mais tout le reste doit attendre la fin de la séance.

**L'incrédule :** Quel gouvernement a fait voter ça ?

**L'égoïste :** Celui du bon sens. Le civisme désigne le respect du citoyen à travers l'application des lois... mais aussi celui des conventions.

**L'incrédule :** Il faut connaître et appliquer des lois non-écrites ?!

**L'activiste :** Oui.

**L'incrédule :** La vache ! Déjà les lois écrites, on ne les connaît pas toutes...

**L'égoïste :** C'est l'éducation la clef ! Tout ce qui ne s'apprend pas à l'école mais au sein de la famille.

**L'égoïste :** T'as des exemples ?

**L'activiste :** Bien sûr. En France, pour se dire bonjour il n'est pas déplacé de se faire la bise, alors que c'est inconvenant dans de nombreux pays. Ici on ne siffle pas les jolies filles dans la rue, mais en Italie ce n'est pas mal vu.

**L'égoïste :** En France il n'est pas grave de traverser la rue n'importe où dès qu'on peut, alors qu'en Allemagne, allez traverser hors des passages piétons ou sans attendre que le bonhomme soit vert et vous verrez à coup sûr un autochtone vous réprimander sèchement.

**L'incrédule :** C'est les coutumes locales quoi.

**L'activiste :** Plus que ça, c'est un patrimoine commun, une culture. C'est tout ce qui, sans être réglé par la loi, se fait ou ne se fait pas.

**L'égoïste :** Genre quand on est invité on amène des fleurs à la maitresse de maison, ou une bouteille à partager, on critique les parisiens quand on est provincial et vice versa !

**L'incrédule :** On se faufile dans la circulation comme un bâtard pour gratter deux places et être le premier au feu rouge.

**L'égoïste :** On parle politique pendant des repas qui durent des plombes.

**L'activiste :** Voilà ! Et aussi on n'importune pas les spectateurs au cinéma avec son putain de smartphone ou d'insupportables bruits de mastications de pop-corn.

**L'égoïste :** On a le droit de les acheter mais pas de les manger !

**L'incrédule :** Pas dans la salle !

**L'activiste :** En fait on a le droit... mais on ne le fait pas parce que c'est irrespectueux.

**Tous les trois :** C'est du civisme quoi !

*Ils se congratulent.*

**L'incrédule :** Eh ?! On fait un civi-quizz ?!

**L'égoïste :** Oh wizz !!

**L'activiste :** Je me rappelle plus bien des règles.

**L'incrédule :** T'inquiète, c'est facile.

**L'égoïste :** Je commence : parler de soi tout le temps en s'en foutant des autres ?

**L'incrédule :** Incivilité !

**L'activiste :** Ça me revient ! À mon tour : chanter à tue-tête en pleine rue...

**L'égoïste :** Incivilité !

**L'incrédule :** Ramasser l'écharpe qu'un passant a fait tomber...

**Les deux autres :** Courtoisie !

**L'activiste :** Aider une personne à finir sa grille de sudoku...

**L'incrédule :** Courtoisie !

**L'égoïste :** Ah je sais pas... et si elle voulait avoir le plaisir d'y arriver seule ?

**L'incrédule :** Doubler la queue à la boulangerie ?

**Les deux autres :** Incivilité ! Même pour les petites vieilles !

**L'activiste :** Double punition pour les vieilles, elles ont tout leur temps ces salopes !

**L'égoïste :** Attention ! Injurier les anciens qui ne sont plus des vieux mais des séniors ?

**Les deux autres :** Incivilité !

**L'incrédule :** Renoncer à une soirée foot pour faire plaisir à ses enfants...

**Les deux autres :** Courtoisie !

**L'égoïste :** Plus que courtois : admirable ! Chevaleresque !

**L'égoïste :** Faire l'amour sur la pelouse d'un jardin public ?

**Les deux autres :** Incivilité !

**L'incrédule :** Se curer le nez dans la salle d'attente du dentiste...

**Les deux autres :** Incivilité !

**L'activiste :** Danser en chaloupant du croupion devant des handicapés moroses...

**Les deux autres :** Incivilité !

**L'incrédule :** Ok, on est bons pour les règles sous-entendues.

**L'égoïste :** Alors concluons.

**L'activiste :** Attention... définition !

**Les deux autres :** Roulement de tambour...

**L'activiste :** Le civisme, c'est se savoir citoyen et agir en conséquence. C'est respecter ses semblables et avec eux l'Institution nationale qui, quoique souvent conspuée, symbolise la collectivité. *(lyrique)* Ah... la République ! Parmi tous les idéaux, le plus beau est ce projet de société qui nous rassemble.

**Les deux autres :** Bravo !

**L'égoïste :** Bien dit !

*Un temps.*

**L'activiste :** Mais qu'est-ce que c'est que ce qu'est-ce que ce qu'est que ce qu'est-ce que c'est que ça ? Vous m'approuvez ?! *(un temps)* Je suis assez déçu de notre controverse les amis. Dans un Trifouillons on doit argumenter, s'écharper, si on est d'accord, c'est nul.

**L'incrédule :** Ouh là, attention aux apparences gringo. J'incarne le scepticisme... Donc avec la bouche j'adore le civisme, mais mes actes prouvent que je ne lui accorde qu'un crédit limité.

**L'égoïste :** Quant à moi, l'individualiste, j'adore également l'idée de collectif, mais parce que j'espère le diriger. Être le chef qui oblige les autres à agir selon mes principes !

**L'incrédule et l'activiste :** *(ensemble, à l'égoïste)* Salaud !

*Ils rejettent l'égoïste.*

**L'activiste :** On ne veut pas de chef !

**L'incrédule :** Au moins on veut pouvoir en changer régulièrement.

**L'activiste :** On s'est débarrassé des rois, on a séparé l'Église et l'État, tout ça pour que plus personne ne nous domine à vie avec ses préceptes, ce n'est pas pour...

**L'égoïste :** (*l'interrompant*) Stop ! Stop... Là, vous allez me ressortir la Révolution française, l'idéologie des lumières. Ça a plus de deux siècles votre truc, ça ne correspond plus au monde d'aujourd'hui. Vous êtes éculés.

**L'incrédule :** Il m'insulte là ?

**L'activiste :** Ce n'est pas éculé, c'est on ne peut plus moderne ! Notre société est solidement ancrée sur les règles de justice proférée à ce moment-là : la Loi doit être l'expression de la volonté générale, la souveraineté est dans les mains du peuple via ses représentants ! Voilà des bases saines sur lesquelles...

**L'incrédule :** (*l'interrompant*) Excuse moi, mais il me semble que les représentants ne nous ressemblent pas franchement... pas beaucoup... genre pas du tout. Les politiciens...

**L'activiste :** Arrêtez avec ce mot de politicien ! Comme si c'était un métier politicien... Faire de la politique, être élu, c'est exercer un mandat, c'est une période de sa vie qu'on consacre à la collectivité pour porter la voix de ses semblables... et puis après on retourne bosser.

**L'incrédule :** Ça c'est la théorie, pas la réalité. Ils en font leur métier d'être élu, réélu, re-réélu, réélulu et tralala. Ils se représentent eux-mêmes, et façonnent les lois au gré des besoins de ceux qui ont financé leur campagne.

**L'égoïste :** Démagogie ! Heureusement qu'il y a des professionnels et que tous les citoyens ne sont pas députés ou ministres. Je vous laisse imaginer le bordel : la puissance nucléaire entre les mains des caissières et des éboueurs !

**L'incrédule :** On s'en sortirait mieux sans les politicards ! Respecter l'Institution nationale, c'est aussi empêcher ses dirigeants de la discréditer.

**L'égoïste :** Vaste blague ! C'est facile de dire que ceux qui mettent les mains dans le moteur ont les doigts sales ! Heureusement que les politiciens et les technocrates, sont là pour faire marcher le pays, franchement ! (*cynique*) Bien sûr, ça fait des envieux, parce que ça revient à admettre la présence d'une élite...

**L'activiste :** Comment ça une élite ?! On est tous égaux !

**L'égoïste :** Et mon cul c'est des chicken nuggets ! Vous croyez vraiment que n'importe quel clampin peut s'improviser législateur ? Maîtriser les lois, les jurisprudences, le code civil et j'en passe ?! Alors on peut être capable de bricoler sa Twingo, mais la République, c'est une Ferrari, une Jaguar : ça ne se traficote pas avec une clef de douze et un pauvre tableur Excel.

*Un temps.*

**L'incrédule :** Moi ça m'énerve. C'est pour ça que je ne vote plus. J'ai l'impression que ce petit jeu ne me concerne plus du tout.

**L'égoïste :** C'est parfait, le pouvoir est ainsi durablement entre de bonnes mains.

**L'activiste :** Mais surtout pas ! C'est trop facile ! Tu ne votes pas, et après tu te plains. Tu regardes ailleurs quand tout le monde se creuse le ciboulot, et après tu pleurniches parce que le choix que les autres ont fait ne te convient pas.

**L'incrédule :** Évidemment que je me plains... Si je ne vote pas, c'est parce qu'aucun candidat me plaît. Une fois élu, ils ne me plaisent pas non plus.

**L'activiste :** Ce n'est pas civique ! Un bon citoyen doit, en votant, assumer la part de souveraineté qui lui revient.

**L'égoïste :** (*à l'activiste*) Ne te tracasse pas. Il n'a qu'à aller manger des merguez sur les ronds-points avec ses congénères. La politique est une affaire trop sérieuse pour être laissée dans les mains des réfractaires-je-m'en-fouistes qui délègue leur pouvoir à n'importe qui pour mieux pouvoir détester toutes les autorités. C'est tellement plus facile d'être celui qui déplore plutôt que celui qui construit.

*Un temps.*

**L'incrédule :** Bon... c'est plus très marrant. On refait un civi-quizz ?

**L'activiste :** Non. (*pointant l'égoïste*) Je ne joue pas à la démocratie avec des gens comme lui.

**L'égoïste :** Vous devez m'accepter, vivre en société c'est vivre avec tout le monde !

**L'activiste :** Ah non ! Une société c'est un groupe. Et l'appartenance, par nature c'est excluant : il y a des gens dedans... il y a des gens dehors.

**L'incrédule :** Dans une Nation, tout le monde n'est pas citoyen. Rappelons-nous l'Antiquité : pas d'esclave citoyens, pas de métèques citoyens, pas de pauvres incapables de payer l'impôt, pas de femmes !

**L'égoïste :** Encore aujourd'hui, tout le monde ne peut jouir de la citoyenneté : pas les condamnés à qui la justice a expressément retiré leurs droits, pas les moins de dix-huit ans, pas les vieux sous tutelle, pas les nomades ni les SDF !

**L'incrédule et l'activiste :** (*ensemble, à l'égoïste*) Pas les SDF ? Salaud !

**L'égoïste :** Pas de droits civiques à qui ne peut justifier d'un domicile. Pas de droits civiques aux étrangers non plus.

**L'incrédule :** Ah, ça c'est normal.

**L'activiste :** Comment ça ?!

**L'égoïste :** Ce n'est pas péjoratif. On peut être citoyen d'une autre société. Le terme citoyen du monde, c'est une expression pas un statut.

**L'incrédule :** La citoyenneté d'ici, ils pourront l'obtenir...

**L'activiste :** Oui mais ils vivent là maintenant. Avec nous.

**L'égoïste :** Alors ils ont des devoirs. Ils doivent appliquer le civisme.

**L'activiste :** Nous aussi avons un devoir, celui d'accueillir ceux qui en ont besoin !

**L'incrédule :** Absolument. Mais cela ne veut pas dire que tous ceux que nous accueillons sont des citoyens. On peut être généreux, héberger, nourrir, prêter son vélo électrique, ce n'est pas parce qu'une personne dort chez nous qu'elle est de notre famille.

**L'égoïste :** Pour se faire accepter, il faut en quelque sorte faire ses preuves. Vous vous rappelez de l'histoire du migrant sans papier qui avait escaladé un immeuble pour sauver un enfant qui allait tomber du balcon ? Il a été naturalisé après ça.

**L'activiste :** Enfin tout le monde n'a pas la chance d'avoir une catastrophe à éviter...

**L'incrédule :** Lui ce qu'il a fait, c'est du super-civisme ! Il méritait bien que la Nation le reconnaisse.

**L'égoïste :** Porter secours à une personne en danger c'est du civisme ?

**Les deux autres :** Évidemment !

**L'égoïste :** Alors convenons au préalable du taux de mise en danger acceptable avant intervention... parce qu'on ne va pas arracher les cigarettes de la bouche des gens non plus : incivilité là !

**L'incrédule :** Comme quoi c'est subtil : même les règles écrites portent à interprétation et doivent être appliquées avec intelligence !

**L'activiste :** Tout est question d'éducation là encore.

**L'incrédule :** Ce n'est pas parce que quelques blaireaux...

**L'activiste :** Se comportent comme des gorets, ne pensent qu'à leur petit cul...

**L'incrédule :** Grugent les impôts, fraudent, et se pavanent en yacht pendant que des gens meurent dans la rue...

**L'activiste :** Que la porte est ouverte à toutes les conneries.

**L'incrédule et l'activiste :** Le civisme, en quelque sorte, c'est respecter l'environnement quotidien !

**L'incrédule :** L'environnement c'est pas sauver la planète ?!

**L'activiste :** Sauver la planète d'accord...

**L'incrédule :** Sauver le monde d'abord !

**L'activiste :** Tout le monde !

**L'égoïste :** Et ça passe par notre comportement !

**Tous les trois :** Ouais ouais, hurrah le respect ! Vive la bienveillance et l'amabilité !  
Ouais ouais, hurrah le civisme ! Vive l'individu et la citoyenneté !